



Affaires autochtones
et du Nord Canada

Indigenous and
Northern Affairs Canada

Sous-ministre

Deputy Minister

Ottawa, Canada
K1A 0H4

11 JUIL. 2017

PROTÉGÉ B

Monsieur Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget
Bureau du directeur parlementaire du budget
50, rue O'Connor, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Monsieur Fréchette,

La présente fait suite à votre lettre du 22 juin 2017, dans laquelle vous demandez des renseignements sur l'estimation des coûts rattachés au projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens* (élimination des iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription), tel qu'il a été présenté au Parlement le 25 octobre 2016, ainsi que sur le cadre législatif alternatif reflétant les amendements du Sénat.

Vous trouverez ci-joint un document qui renferme une estimation des coûts associés au projet de loi S-3 tel qu'il a été présenté en première lecture au Parlement. D'après une analyse démographique, de 28 000 à 35 000 personnes seront nouvellement admissibles au statut d'Indien inscrit par suite des amendements proposés dans le projet de loi S-3 tel qu'il a été présenté au Parlement en octobre 2016.

Comme vous l'avez remarqué, le Sénat a apporté des modifications considérables au projet de loi S-3, y compris l'amendement présenté par la sénatrice Marilou McPhedran et qui a été adopté par le Sénat. Vous savez certainement que l'amendement de la sénatrice McPhedran a été retiré du projet de loi par la Chambre des communes, qui fut ensuite adopté en troisième lecture le 21 juin 2017. Les analyses démographiques présentement disponibles au ministère concernant des changements à la *Loi sur les Indiens* similaires à la proposition de la sénatrice McPhedran proviennent d'un rapport datant de 2010, de Stewart Clatworthy (voir pièce jointe). Bien que ces données soient utiles, elles sont dépassées et contiennent des projections avec différents résultats, dépendamment de la source de données utilisée. Ces estimations ne sont pas suffisamment fiables pour nous permettre d'évaluer adéquatement les répercussions potentielles de l'approche proposée, ou de supporter des consultations avec les communautés ou individus potentiellement affectés. Pour cette raison, le Ministère a entamé des démarches pour retenir les services d'experts en démographie afin de mettre à jour cette information.

.../2

Il est également important de noter que la Chambre des communes a en outre adopté deux amendements au projet de loi. D'une part, elle a changé le long titre du projet de loi à projet de loi S-3, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens* en réponse à la décision rendue dans la cause *Descheneaux c. Canada (Procureur général)*. D'autre part, elle a ajouté une disposition précisant que les consultations devant être menées auprès des Premières Nations et des autres groupes autochtones sur l'inscription, l'appartenance à une bande et la citoyenneté après l'adoption du projet de loi S-3, dans le cadre de l'étape II de cette initiative, se feront en tenant compte de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. À la suite de l'adoption du projet de loi, la Chambre des communes a envoyé un message au Sénat pour lui demander d'accepter ces deux amendements. Les amendements adoptés par la Chambre des communes n'auront aucun effet sur le nombre de personnes nouvellement admissibles au statut d'Indien inscrit.

Tout en fournissant l'estimation de coûts que vous avez demandée, je vous prie de noter que mon ministère poursuit les études démographiques nécessaires pour préparer une analyse financière complète du projet de loi S-3, pour se préparer aux consultations qui seront menées après l'adoption du projet de loi S-3 auprès des Premières Nations sur les questions liées à l'inscription, à l'appartenance à une bande et à la citoyenneté.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir d'autres précisions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



Hélène Laurendeau

P.j.

c.c. Katharine Rechico, secrétaire adjointe du Cabinet, Bureau du Conseil privé,
Secrétariat de liaison de politique macroéconomique